

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, pris les décisions suivantes :

PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 AU CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE " LES MARRONNIERS"

Fixe la participation de la Commune en référence aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique à la participation à 701.28 €. par élève domicilié à St Germain Laval fréquentant l'Ecole Privée "Les Marronniers" de St Germain Laval, à partir de l'âge de 3 ans.

SUBVENTION CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 A L'ECOLE PRIVEE "LES MARRONNIERS"

Attribue une subvention de 195€ par élève de moins de trois ans des classes maternelles de l'Ecole Privée "Les Marronniers" de ST GERMAIN LAVAL, domicilié à SAINT GERMAIN LAVAL pour l'année scolaire 2020/2021.

SUBVENTIONS 2020

Accorde une augmentation de 1 % aux subventions attribuées annuellement.

DEMANDE DE SUBVENTION 2020 GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES

Décide de verser une subvention annuelle de 200 € au Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués.

CHARTÉ ÉCOLES RURALES

Désigne Mme Marie-Christine MURON, Adjointe au Maire, comme titulaire et M. Jean-Claude RAYMOND, Maire, comme suppléant, pour constituer les commissions citées dans la charte de ruralité concernant les écoles du périmètre de la CCVAI.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT POUR LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES

Nomme M. Jean-Claude RAYMOND, en tant que représentant titulaire et Mme Céline MOUNIER en tant que représentant suppléant pour la CETC (Commission d'évaluation de transfert de charges).

... / ...

CIMETIERE : MODALITES INSCRIPTIONS STELE JARDIN DU SOUVENIR

Décide que chaque famille s'adressera à une entreprise funéraire habilitée pour réaliser les inscriptions sur la stèle du jardin du souvenir au cimetière, en respectant les modalités à définir dans le règlement du jardin du souvenir pour garantir une uniformité des écritures. Le coût de l'inscription sera à la charge des familles.

DELIBERATION SE PRONONÇANT SUR L'EXTINCTION DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Accepte l'extinction d'une créance irrécouvrable.

SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Il est donné connaissance du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets établi par la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DELEGATIONS DECISION PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Marché de Maîtrise d'œuvre Construction d'une maison des Associations

Décision de signer le contrat de maîtrise d'œuvre représenté par M. Vincent BUCHET, Architecte DPLG, 109, rue Léon Blum 42153 – RIORGES, pour les travaux d'aménagement d'une maison des Associations, 38 rue des Ecoles. Le forfait initial de rémunération s'élève à 18 047.63 € HT.